

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DAC 780 Subvention à l'association La Générale Nord-Est (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association La Générale Nord-Est ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association La Générale Nord-Est, dont le siège social est situé 8, rue du Général Renault – 75011 Paris au titre de ses activités en 2011. X07755 20772 2011_02686

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 4.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.